

AVIS DE COURSE
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE
ESPOIRS GLISSE
Du 14 au 20 AOUT 2021
Lieu : MARTIGUES
Autorité Organisatrice (AO) : CV MARTIGUES / FFVOILE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B pour les windsurfs,
- 1.2. Les règlements fédéraux.
- 1.3. L'addendum Q disponible sur <https://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/boite-a-outils/avis-de-course,-instructions-de-course-type-et-annexes.aspx>

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique sur le mini site officiel du championnat.

3 COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le mini site officiel du championnat.
- 3.2. [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. SELECTION et ADMISSIBILITE

- 4.1. La régate est ouverte aux bateaux et windsurfs des classes ou séries Open 5.70, Catamaran SL 16,15.5, HC 16 Spi et Nacra 15, Techno 293 OD 7.8, Techno 293 Plus, 29er.
- 4.2. Sélection : Chaque ligue proposera une liste de coureurs sélectionnés au championnat de France qui tiendra compte du nombre de place attribuées par séries par la FFVoile et du règlement de sélection qu'elle aura publié sur son site. La FFVoile publiera les listes d'équipages définitivement sélectionnés sur son site avant le 22 juin.

Pour les Habitables : Les équipages des Open 5.70 devront faire valider leur bulletin d'inscription par le président de la ligue d'origine du skipper.

4.3. Admissibilité :

- (i) Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.
 - (ii) Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du CFE Glisse 2021.
 - (iii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.
 - (iv) Pour les Open 5.70, un membre majeur d'un équipage pourra satisfaire à l'AC 3.3 (ii) pendant toute la durée du Championnat de France Espoirs Glisse pour un seul équipier mineur appartenant à son équipage uniquement.
 - (v) La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion-ne de France.
- 4.4 Catégories d'âges : L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours

Classe ou série	Age	Classe ou série	Age
Techno 293 OD Garçon 7.8	14 à 16	15.5 Open	14 à 16
Techno 293 OD 7.8 Fille	14 à 16	SL 16 Open	14 à 20
Techno 293 OD Plus Garçon	15 à 25	Nacra 15 Open	14 à 20
Techno 293 OD Plus Fille	15 à 25	HC 16 Spi Open	14 à 25
Open 5.70 Open	14 à 25	29er Open	14 à 20

Conformément aux documents : Championnats de France Minimes et Espoirs ci-dessous
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Rglmt_CF_Jeunes_2021.pdf

5. PRE-INSCRIPTION

5.1. Pré-Inscription en ligne:

- (i) La pré-inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France seront effectués en ligne.
- (ii) Le dispositif de pré-inscription en ligne sera disponible sur le site de la FFVoile à partir du 22 juin 2021.
- (iii) Le dispositif de pré-inscription en ligne sera clôturé le 13 août à 12h.
- (iv) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif de pré-inscription.
- (v) Attention dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID la confirmation de votre inscription sera validée en distanciel, vous devez impérativement fournir à l'organisateur les renseignements et documents suivants :
 - La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée, incluant notamment
 - L'autorisation parentale signée,
 - L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat,
 - L'autorisation de l'utilisation des images faites durant le Championnat de France,
 - La licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - Ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - L'autorisation de port de publicité et certificat de jauge, si nécessaire.

Ces documents vous seront demandé lors de votre inscription en ligne. Si certains documents sont manquant, vous serez convoqués physiquement par l'organisateur en début de championnat.

- ### 5.2. Pré-inscription par courrier :
- Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit à l'AC 5.1, devront exceptionnellement à partir du 22 juin au matin télécharger sur le site de la FFVoile le bulletin de pré-inscription et l'adresser par courrier à :

CV MARTIGUES
BP 40 064 – 13692 - MARTIGUES CEDEX

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des droits d'inscription, établi à l'ordre de :
CV MARTIGUES – CFEG 2021

6. DROITS D'INSCRIPTION

- ### 6.1. Les droits d'inscription requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 05 / 08 minuit	Montant à partir du 06 / 08
Techno 293 OD et Plus	80 €	110 €
29er, SL 16, 15.5, HC 16 et Nacra 15	160€	210€
Open 5.70	240 €	360 €

- ### 6.2. Remboursement :
- « Les inscriptions seront **intégralement** remboursées si l'évènement est annulé en raison de la pandémie COVID 19, suite à décision du gouvernement Français.

En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier : solitaires 5€, doubles 10€.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée. En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

7. PUBLICITE

7.1. [DP] [NP] Les bateaux et windsurfs doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglement_publicite_2021.pdf

La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.

7.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8. PROGRAMME

8.1. Confirmation d'inscription :

La confirmation des inscriptions sera faite par l'organisateur en distanciel jusqu'au dimanche 15 juillet 16h00.

Seule les coureurs pré-inscrits dont les dossiers ne seront pas complets, seront convoqués par l'organisateur afin de fournir les documents manquants pour confirmer leurs inscriptions. Dans ce cas, ils seront accompagnés d'un parent ou d'un adulte ayant la responsabilité parentale de ce coureur.

Pendant la confirmation des inscriptions, les accompagnateurs présents pendant l'épreuve pourront s'inscrire au bureau des accréditations, si cela n'a pas été fait en amont.

8.2 Jours de course :

Date	Horaires	Classe(s)
15/08	14h00 1 ^{er} signal d'avertissement de la course d'entraînement 18h30 Cérémonie d'ouverture	Toutes
16/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
17/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
18/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
19/08	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
20/08	Horaires à confirmer Palmarès vers 19h30	<ul style="list-style-type: none">• Medal Race• Et/ou Courses Finales

8.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 19h00.

9. MARQUAGE ET JAUGE [DP]

Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif, les concurrents devront avant le dimanche 15 août 16h00, remettre à l'organisation la fiche déclaration de matériel précisant le type de bateau et son équipement qui sera utilisé durant ce championnat. Cette fiche sera téléchargeable sur le mini-site officiel du championnat.

Le bateau et ses équipements pourront être contrôlés durant le championnat.

9.1. Pour les catamarans : **Pour les Nacra 15, le port du casque est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre pour l'ensemble de l'équipage**

Pour les **15.5**, le poids de l'équipage ne doit pas être inférieur à 100Kg.

Pour les **HC 16**, le poids minimum d'équipage doit être de 129,3Kg **moins** 22,7 kg (de lest maximum autorisé) soit **106,6 kg**. Chaque équipage en dessous du poids de jauge requis pour cette épreuve (129,3kg) devra ajouter un poids correcteur de la moitié de l'écart entre le poids d'équipage et ce poids (129,3kg).

Pour les **SL 16**, le poids de l'équipage ne doit pas être inférieur à 100 kg. Le poids de référence de tous les équipages sera de 115 kg. Tout équipage pesé entre 100 et 115 kg sera tenu d'embarquer des poids correcteurs, dont le poids sera de la moitié de l'écart entre le poids de l'équipage et le poids de référence de 115 kg. Ces poids devront être fixés de façon visible soit autour du mât, soit sur la poutre avant du bateau.

9.2. Pour les Open 5.70

9.2.1 L'armement de sécurité exigé par les règles de classe www.open570.org est **obligatoire**. Cet armement de sécurité devra être en conformité avec les obligations imposées par la réglementation en vigueur (Division 240, catégorie basique moins de 2 milles d'un abri). Ce matériel devra être en parfait état de fonctionnement au moment du contrôle et durant le championnat.

9.2.2 L'équipage pourra être constitué à **minima de 3 équipiers** ou à **maxima de 4 équipiers**. (Ceci modifie les règles de classe).

Pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision de jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

9.2.3 La règle de masse définie dans les règles de la classe (article B.3.1) s'applique : **la masse de l'équipage en tenue de bain ne devra pas être inférieure à 200kg**. Une correction de 20 KG maximum pourra être constituée pour atteindre ce minimum, par une masse homogène : eau dans un seul bidon, gueuses de plomb, plombs de plongé liés, placés dans l'axe du bateau de manière fixe (pas de matossage possible) au niveau de l'entrée de la cabine.

10. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les IC. Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

11.1. Pour l'ensemble des séries ou classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2. Un arbitrage semi direct pourra être mis en place pour l'ensemble des flottes durant les phases de qualification. Les modalités d'application seront précisées dans les IC.

11.3. Un arbitrage direct pourra être mis en place durant les phases de Finale / Medal race, selon l'addendum Q.

12. FORMAT ET CLASSEMENT

12.1 3 courses devront être validées pour valider le championnat,

12.2 Sauf la journée de Medal Race, 3 courses par jour sont programmées. Une 4^{ème} course pourra être programmée en cas de retard sur le programme, les concurrents seront prévenus par un avenant mis en ligne sur le mini-site officiel du championnat,

12.3 Les temps cibles sont les suivant :

(a) **[NP]** Les temps cibles pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A.

(b) Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1^{er} bateau ayant effectué le parcours et fini sont indiqués en colonne B.

Classe et Séries	A en minutes	B en minutes
29er, 15.5, SL 16, Nacra 15, HC 16	30	20
Open 5.70	40	20
Techno 293 OD et Plus	20-25	15

12.4. Les bateaux et planches ne finissant pas dans le temps limite pour finir la course après le premier ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et, A5.

12.5 Medal races/Courses finales

12.5.1 Pour toutes les classes ou séries délivrant un titre, la régata comprend une phase de qualification et une Medal Race/Course Finale. Si les Medal races/Courses Finales programmées le vendredi 20 Août ne peuvent pas être courues, le classement sera celui des qualifications.

12.5.2 Modalité d'organisation des Medal races :

- La Medal race est une seule course. Elle sera courue le dernier jour si au moins 3 courses de qualification ont été validées,
- Les 10 premiers bateaux de la phase de qualification seront qualifiés pour la Medal race,
- Pour la Medal race, la RCV A4.1 est modifiée de sorte que les points de chaque bateau sont doublés. La RCV A4.2 est modifiée de sorte que les scores sont calculés sur le nombre de bateaux assignés à la Medal Race puis doublés.
- Les égalités seront départagées par le score de la Medal race (ceci modifie la RCV A8). Les égalités dans la Medal race seront départagées en appliquant la RCV A8 sur la phase de qualification,
- Un bateau qualifié pour la Medal race doit faire tous les efforts possibles pour prendre le départ, effectuer le parcours et finir. Un bateau enfreignant cette règle sera classé dernier, après instruction du jury. Si plusieurs bateaux enfreignent cette règle, ils seront classés dernier, avant dernier et ainsi de suite à la Medal Race et départagés selon leurs scores obtenus dans la phase de qualification,
- Les bateaux qualifiés pour la Medal race seront classés avant les bateaux non qualifiés. Ceci peut ne pas s'appliquer pour un bateau pénalisé selon les RCV 6 ou 69.

12.5.3 Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 15, il y aura une Medal race pour les 10 premiers et pas de course finale,

12.5.4 Si le nombre d'inscrits est supérieur à 15, il y aura une Medal race pour les 10 premiers et une course finale pour les autres,

- 12.5.5** Pour toutes les classes ou séries ne délivrant pas de titre, une course finale est programmée le dernier jour.
- 12.5.6** Pour les flottes Open, le classement sera effectué par extraction des points sans recalcul.
Si une Medal race est programmée, les flottes seront séparées, et chaque série attributive d'un titre courra une Medal race.

13. PROTECTION DES DONNÉES

- 13.1. Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 13.2. Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

- 15.1.** Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits(es) défini dans le tableau ci-dessous

La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

Classe ou série	Minima	Classe ou série	Minima
Techno 293 OD 7.8 Garçon	15	15.5 Open	15
Techno 293 OD 7.8 Fille	10	HC 16 Spi Open	15
Techno 293 OD Plus Garçon	15	SL 16 Open	15
Techno 293 OD Plus Fille	10	Nacra 15 Open	15
Open 5.70 Open	15	29er	15

- 15.2.** Les titres Open 15.5, SL16, 29er et Open 5.70, et les titres Hobie Cat 16 Spi Open et Nacra 15 Open peuvent être attribués par genre si les minima des titres par genre Filles et Garçons sont atteints (10 F et 15 G)
- 15.3.** Pour les séries Techno 293 7.8 OD Filles et Garçons : Si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 inscrits pour les garçons) ne sont pas atteints, les titres ne seront pas attribués et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.
- 15.4.** Pour les séries : 15.5 Open, SL16 Open, HC 16 Spi Open et Nacra 15 Open: Si les minimas d'inscrits(es) ne sont pas atteints, les titres ne seront pas attribués. Ils seront automatiquement requalifiés en Critérium National de Grade 4.
- 15.5.** Pour les séries Open 29er et 5.70 Open : Si le minima de 15 inscrits n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve est automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.

15.6. Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrent(e)s de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un(e) concurrent(e) étranger(ère) était classé(e) dans les trois premier(e)s des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions(nes) de France Espoirs Glisse seront décernés après avoir retiré des classements les concurrent(e)s étranger(e)s sans recalcul des points.

15.7. Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

16. SECURITE

Open 5.70 : chaque équipage devra être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement, pour toute la durée du championnat.

17. ACCES AU SITE

17.1. Le site du Championnat de France Espoir Glisse sera accessible aux concurrents et aux accompagnateurs à partir du samedi 14 août à 09H00.

17.2. Le samedi 21 août à 12H00, l'ensemble des concurrents et accompagnateurs devra avoir quitté le site.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Sélections et Organisation FFVoile

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Voile Légère :

Tél. : 01 40 60 37 01

E-mail : cecile.hovsepian@ffvoile.fr

Organisation : didier.flamme@ffvoile.fr

Organisation Technique et préinscriptions:

CV MARTIGUES

BP 40 064 – 13692 - MARTIGUES CEDEX

Tél. : 04 42 80 12 94

E-mail : club@cvmartiques.net

Internet : <http://www.cvmartiques.net>

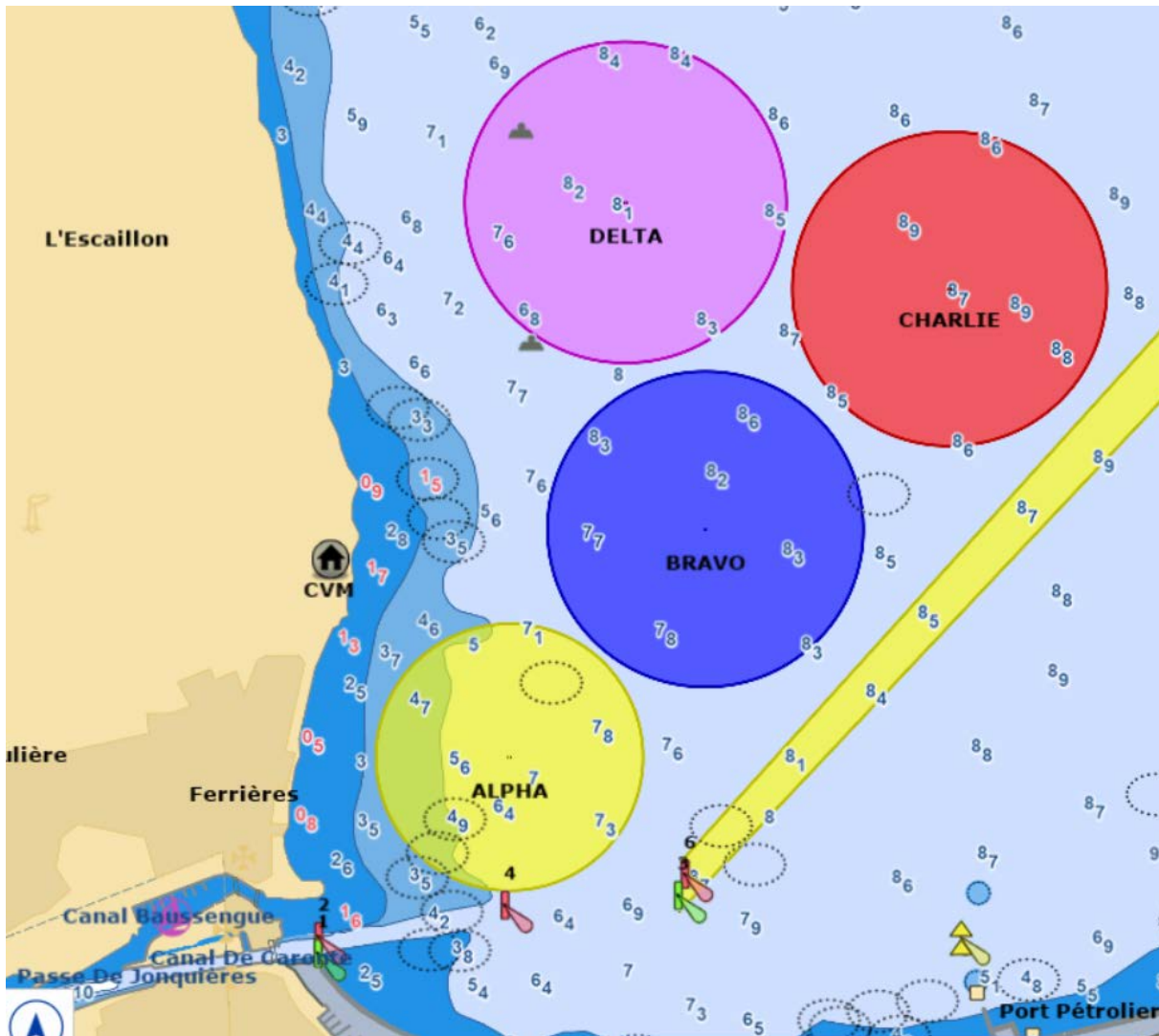
Habitable :

Tél : 01 40 60 37 07

E-mail : bastien.bouchard@ffvoile.fr

ZONES DE COURSE

Etang Berre Martigues



ALPHA	N 43 24 711	E 005 04 138
BRAVO	N 43 25 227	E 005 04 746
CHARLIE	N 43 25 772	E 005 05 504
DELTA	N 43 25 968	E 005 04 498

Préambule : En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Le mini site du Championnat sera utilisé comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité. Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto-questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confiement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au Championnat de France: organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de plus de 6 personnes, seront évités lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans le Championnat n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID : Le référent COVID sera **B. MANECHEZ**,

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
 - Le Délégué Fédéral,
 - Représentant de l'AO **P. CASTE**,
 - Président du Comité de Course,
 - Le Délégué Technique,
 - Président du Jury ou Chief Umpire,
 - Référent COVID,
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement : Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>
 Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant au Championnat, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte. Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

4. Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».